

orientations aussi longtemps que possible en dispensant aux étudiants inscrits dans les deux voies des enseignements donnés dans un même lieu.

Une autre variante des collèges communautaires s'est développée avec succès en Saskatchewan. Leur fonction principale étant ici de répondre aux besoins régionaux et d'offrir des possibilités d'enseignement complémentaire dans les domaines de la formation professionnelle, personnelle et sociale, ces collèges dispensent des cours dont la gamme est étendue, allant des beaux-arts à la formation de conducteurs de tracteurs.

Aux enseignements des universités et des collèges communautaires s'ajoutent, afin de rendre possible à tous l'accès aux études supérieures, des programmes conçus pour l'étudiant isolé, des cours d'été et d'autres possibilités d'enseignement complémentaire, général ou professionnel.

Disparités régionales

Les disparités économiques régionales sont l'un des facteurs qui font que, sur cent jeunes entrant en deuxième année, 58 seulement accéderont à la douzième année dans les provinces de l'Atlantique (2) alors qu'ils seront 75 dans les provinces de l'Ouest (3).

La conscience de ces inégalités a conduit le gouvernement fédéral à élaborer un système de subventions aux provinces afin d'atténuer les différences régionales entre les ressources budgétaires au moyen d'un mécanisme de transferts fiscaux par lequel l'Etat fédéral réduit la part qui lui revient de certains impôts pour la répartir aux provinces en fonction de leurs dépenses d'enseignement post-secondaire. Il existe également des dispositifs fiscaux destinés à pondérer les disparités locales des ressources et des revenus à l'intérieur même des provinces.

Le bilinguisme

L'un des problèmes propres au Canada et à quelques autres pays en matière d'enseignement est celui de la langue. L'anglais est la langue maternelle de 60 p. 100 des Canadiens, le français de 27 p. 100, une pluralité d'autres langues de 13 p. 100. La



L'une des clés de l'égalité d'accès à l'enseignement: l'éducation permanente.

population francophone ne se limite pas au Québec, bien que celui-ci soit la seule province où elle est majoritaire. Au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, on trouve des régions où la population est en majorité francophone.

La loi fédérale relative à l'institution de deux langues officielles a renforcé le caractère bilingue du pays. Afin de mettre en œuvre le bilinguisme dans les écoles, le gouvernement fédéral a élaboré un vaste programme d'aide aux provinces pour qu'elles puissent organiser un enseignement dans la langue minoritaire (l'anglais ou le français) et un enseignement de seconde langue. Les programmes fédéraux de soutien au bilinguisme sont mis en œuvre par les provinces.

Il est intéressant de rapporter l'opinion des «examineurs» de l'O.C.D.E. sur la politique de bilinguisme du gouvernement fédéral en matière d'enseignement. Constatant que le bilinguisme constitue l'un des problèmes politiques les plus importants de la fédération canadienne, ils remarquent que la difficulté tient à ce que la position du français, considéré comme langue constitutive au même titre que l'anglais, demeure inégale et que, de ce fait, la minorité francophone exige plus ou moins implicitement

une protection plus grande que celle de l'égalité officielle. De même, la minorité anglophone de la province de Québec, estimant que les autorités provinciales ont une politique linguistique qui menace de détruire les éléments anglophones profondément enracinés dans la culture et la société du Québec, réclame, elle aussi, une protection particulière. Parce que, par ailleurs, l'élément francophone est essentiel au maintien de l'identité canadienne, les examinateurs de l'O.C.D.E. estiment que les mesures prises, avec l'appui du gouvernement fédéral, en faveur du développement de la culture et de la langue françaises sont nécessaires. Ils seraient favorables à la création d'un «conseil national», financé par le gouvernement fédéral, dont le but serait de promouvoir le développement de la culture française. Ils notent enfin que «les énormes dépenses affectées à l'amélioration de l'apprentissage de la deuxième langue devraient viser surtout à maintenir la langue française comme langue vivante dans toutes les régions des provinces où la communauté francophone est fortement implantée».

2. Terre-Neuve, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Edouard.

3. Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-britannique.